

## Conseil Communautaire Compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2018

L'An deux mille dix-huit, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye se sont réunis dans la salle de la mairie annexe de la Roche-Chalais sur la convocation du 23 novembre 2018 qui leur a été adressée par Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Saint Aulaye pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

### ÉTAIENT PRESENTS (21) :

Mmes et MM. Jacques DELAVIE, Jean-Jacques GENDREAU, Jacques MENUT, Robert DENOST (St Aulaye), Yannick LAGRENAUDIE, Jean-Claude BONNET, Rémi CHAUSSADE, Martine CHETANEAU, Françoise DAGNAUD, Robert DENOST (St Vincent), Jean-Michel EYMARD, Jacques FAURIE, Sandrine GERVAIS, Joël GOBIN, Alain MAILLETAS, Suzanne MARTY, Pascal NEIGE, Françoise OUARY, Pascale ROUSSIE-NADAL, Denis SEBART, Sylvie SHARPE

Excusés (2) : Anne BOSCARDIN qui a donné procuration à Jean-Michel EYMARD, Stéphane FERRIER qui a donné procuration à Pascale ROUSSIE-NADAL

Absent (1) : Pierre DE CUMOND

Date de la convocation : 23 novembre 2018

Secrétaire de séance : Jacques MENUT

Monsieur Eric MONROUX présente son projet de tiers lieu axé sur la médiation numérique en vue de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Tiers lieux » de la Région. Il sollicite l'appui des communes afin de faciliter la mise en œuvre de son projet. Les documents de présentation seront adressés par courriel à l'ensemble des élus communautaires.

### I - Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2018

Le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2018.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion 25 octobre 2018.

### II - Affaires Economiques et Développement

#### **1. PIG- Habitat**

- Attribution d'aides individuelles**

Jean-Jacques GENDREAU, vice-président en charge des affaires économiques et développement, informe que 8 dossiers ont été retenus par le comité de pilotage du P.I.G. sur les programmes 2009/2012 - 2016/2018 :

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant TTC des travaux</i>	<i>Subvention ANAH</i>	<i>Autre</i>	<i>Subvention CDC</i>
BOUCARD Philippe	Allemans	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation en plafonds, doublage des murs, remplacement des menuiseries par PVC double vitrage, installation de volets roulants et remplacement de la chaudière fioul par une chaudière fioul à condensation	19 234,00 €	10 939 € dont Habiter Mieux	Département : 500 €	655,80 € dont Forfait ASE de 200 €
JOUBERT Pierre	St Aulaye	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : Création d'une installation complète au gaz de ville avec chaudière à condensation	11 700,00 €	6 402 € dont Habiter Mieux	Département : 500 € Caisse retraite prévision : 4 331,27 €	466,73 € dont Forfait ASE de 200 €

GAUTHIER Pierrette	Montagnier	Travaux pour l'autonomie : adaptation de la salle de bain	6 770 €	3 209 €		160,45 €
LACOTTE Lucette	St Martin de Ribérac	Travaux pour l'autonomie : fourniture et pose d'un siège monte escalier	8 650 €	4 100 €	Caisse retraite prévision : 3 000 €	204,98 €
SCI Les Combes / M. DESPORT (PIG 2009/2012)	St Victor	Travaux pour l'autonomie : réhabilitation d'une maison ancienne avec agrandissement dans le volume bâti	87 340,00 €	25 545 €	Région : 3 649,21 €	1 824,60 €
HENNON Gilles et ALEXANDRE Marie Jo	St Aulaye	Travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des murs, installation de panneaux photovoltaïques pour production d'électricité en auto consommation sans revente à EDF	15 262,00 €	6 243 €	Département : 500 €	546,87 € dont Forfait ASE de 200 €
LABROUSSE Jean-Pierre	Petit Bersac	Travaux pour l'autonomie : adaptation de la salle d'eau avec douche à l'italienne, lavabo sur console et des sanitaires (WC surélevé, siège douche)	9 993,00 €	4 102 €	Caisse retraite prévision : 4 691,59 €	205,10 €
GUERIN Bernard	Lisle	Travaux pour l'autonomie : fourniture et pose d'un monte escalier électrique	9 000,00 €	4 266 €	Caisse retraite : 2 500 €	213,27 €

Les travaux ayant été réalisés conformément aux engagements,

*après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide de valider le paiement de ces aides accordées dans le cadre du P.I.G.

- **PIG 2019/2021 : MAPA animation/suivi**

Jean-Jacques GENDREAU informe que la procédure de consultation des entreprises pour la désignation du prestataire chargé de l'animation et du suivi du programme a été lancée par voie dématérialisée. Pour rappel, l'association SOLIHA a été retenue pour l'exécution de cette prestation sur le PIG 2016/2018.

Suivant l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il est précisé que dans le cadre d'un Marché public de prestation de service dont le montant est supérieur à 25 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée, le Marché peut être passé selon la procédure adaptée.

La CC du Pays de St Aulaye, maître d'ouvrage de la procédure, au nom du groupement de commande, procède actuellement à la consultation.

Les résultats de cette consultation feront apparaître une ou plusieurs offres. La commission d'appel d'offres se réunira afin de retenir l'entreprise la mieux disante.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'autoriser le Président à signer l'acte d'engagement de l'entreprise qui aura été préalablement sélectionnée par la Commission d'appel d'offres.

- **Détermination de la contribution par habitant**

Dès l'engagement du PIG 2019/2021 et sur la base des dépenses engagées, déduction faite des subventions attribuées, le coût de la charge à répartir sera effectué au prorata de la population constituant le groupement de commande qui fixe à 26 527 le nombre d'habitants.

Pour mémoire : le coût par habitant de la 3<sup>ème</sup> tranche du PIG 2016/2018 était de **1,30 €/habitant**

Cette charge est composée de trois éléments :

- 1) L'autofinancement relatif à la prestation de SOLIHA déduction faites des aides de l'ANAH et du Département
  - 2) L'autofinancement relatif au poste de chargée de mission et aux charges administratives liés au PIG
  - 3) Le financement des subventions complémentaires accordées par le maître d'ouvrage aux porteurs de projet.
- Suivant ces mêmes conditions et pour l'engagement de la 1<sup>ère</sup> tranche, il convient de fixer le coût habitant.

Selon le plan de financement qui suit, la part d'autofinancement devant être apportée est fixée à 60 645 € :

### **Coût total du PIG par an :**

✚ Salaire chargée de mission pour 17h00 : 15 397€

✚ Frais de gestion administrative divers : 3 000€

Total par an: 18 397€

✚ Reste à financer de la prestation de SOLIHA par an (Subventions ANAH et Département déduites) : 22 248€

✚ Subvention annuelle à prévoir au titre de l'aide versée aux Propriétaires Occupants ou Bailleurs pour la réalisation de leurs travaux : 20 000 €

⇒ COUT TOTAL DU PIG PAR AN POUR LES DEUX COLLECTIVITES : 60 645 €

Compte tenu de la population constituant le groupement (CCPR : 19 838 + CCPSA : 6 689 soit 26 527 habitants), il est proposé de fixer le **coût habitant à 2,30 €**.

Ce recouvrement s'effectuera, conformément à la convention de coordination, trimestriellement :

Tranche N°1 : 1/01/2019 – 31/12/2019 en Mars – Juin –Septembre- Décembre

Tranche N°2 : 1/01/2020 – 31/12/2020 en Mars – Juin –Septembre- Décembre

Tranche N°3 : 1/01/2021 – 31/12/2021 en Mars – Juin –Septembre- Décembre

Toutes les modifications devant intervenir seront constatées par avenant à la convention de coordination ceci après validation par le Comité de Pilotage.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide de fixer le coût par habitant à 2,30 €.

#### **• Demande auprès de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois de mise à disposition d'un agent**

Afin d'assurer la gestion technique et administrative du programme, il convient de se doter de personnel apte à conduire l'ensemble de cette opération. La Communauté de Communes du Pays Ribéracois propose la mise à disposition d'une chargée de mission à raison de 17h00 par semaine, pour une durée de 3 années à effet du 1er janvier 2019 (coût annuel de 18 397 €).

La Communauté de Communes du Pays Ribéracois accepte cette mise à disposition, ainsi que l'agent retenu pour ces travaux.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'autoriser le président à signer la convention qui fixera les modalités de la mise à disposition.

## **2. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales : définition de l'intérêt communautaire**

Lors de la réunion du 25 octobre 2018, le président a rappelé que, depuis le 1er janvier 2017, la CC exerce, parmi ses compétences obligatoires : « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». Cette compétence est soumise à l'intérêt communautaire qui doit être défini dans un délai de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Jean-Jacques GENDREAU ajoute que, dans sa correspondance du 29 octobre 2018, Madame la Préfète confirme qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, si aucun intérêt communautaire n'a été défini, la CC du Pays de St Aulaye exercera l'intégralité de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » sur la totalité de son territoire.

Après avoir rappelé que le Pays Périgord Vert a candidaté au FISAC sur l'OCM 2018 (Opération collective de Modernisation Artisanat Commerce), Jean-Jacques GENDREAU précise que la question des multiples ruraux des bourgs est plus particulièrement visée : Les élus souhaitent-ils que la CdC porte les projets de multiples ruraux ?

Pascale ROUSSIE-NADAL attire l'attention sur la problématique des financements. Les subventions de la Région tendent à cibler les territoires intercommunaux. Les communes – hors bourgs centres – ne pourront plus bénéficier des aides. Aussi, elle propose de s'appuyer sur les montages financiers élaborés précédemment : La CdC porte les projets auprès des financeurs et l'autofinancement est alimenté grâce au fonds de concours des communes.

Yannick LAGRENAUDIE fait observer que la commune de St Aulaye a obtenu du FISAC pour le financement de l'aménagement d'un commerce.

Pour Jacques MENUT, l'appui aux commerces/ateliers artisanaux doit rester du ressort communal (la CdC pourrait s'opposer à la création de projets soutenus par la commune).

Jean-Jacques GENDREAU propose que l'intérêt communautaire soit défini pour chaque projet.

Jacques DELAVIE précise qu'il s'agit de définir une ligne de partage entre les missions relevant de la commune et celles relevant de la CdC. Il doute que la définition de l'intérêt communautaire projet par projet soit juridiquement acceptée.

Dans l'attente de vérification juridique, le conseil communautaire décide de ne pas se prononcer sur la définition de l'intérêt communautaire.

### 3. Tourisme : tarification 2019 des encarts sur le site internet et le guide touristique

Jean-Jacques GENDREAU rappelle que, concernant la tarification des encarts sur le site internet et le guide papier, le conseil communautaire a approuvé, pour l'année 2018, le montant de 30 € pour un encart dans le guide papier et sur le site internet de l'office.

Pour l'année 2019, il est proposé de reconduire ce tarif de 30 € et d'instaurer un tarif dégressif de 20 € pour le 2<sup>e</sup> encart d'un même prestataire.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'approuver la tarification des encarts sur le site internet et le guide papier appliqués telle que proposée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## III - Protection et mise en valeur de l'Environnement

### 1. SPANC : Aides individuelles / vidange

Conformément à la décision du Conseil Communautaire pour la participation de 60 € par vidange réalisée par les usagers pour chaque installation tous les six ans, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur l'attribution des aides SPANC :

- aux usagers ayant fait appel à un vidangeur agréé autre que SANITRA sur présentation de la facture acquittée
- aux usagers ayant fait appel à SANITRA et réglé leur participation à la CDC.

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Commune</i>	<i>Vidangeur</i>	<i>N° agrément</i>	<i>Montant de la facture TTC</i>	<i>Date de réception</i>
POIVERT Jean-Michel	La Roche-Chalais	Vidanges Coutrillonnes	2010-33-9 (33)	242 €	09/11/2018
GALI Jean-Guillaume	St Aulaye	EARL des Fontaines	16-20-10-0003 (16)	110 €	14/11/2018
DELAGE Jean-Claude	Festalemps	EARL des Fontaines	16-20-10-0003 (16)	132 €	22/11/2018
DESSAIGNE Murielle	St Aulaye	EARL des Fontaines	16-20-10-0003 (16)	110 €	23/11/2018
PERROT Guy	Chenaud	EARL des Fontaines	16-20-10-0003 (16)	110 €	23/11/2018

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'attribuer une subvention de 60 € à ces usagers pour la réalisation de la vidange de leur installation d'assainissement non collectif.

## IV - Finances

### 1. Décisions budgétaires modificatives

- **budget annexe tourisme, Village vacances de St Vincent Jalmoutiers**

Par délibération en date du 24 septembre 2018, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'une consultation pour la désignation du prestataire en charge de la réalisation des travaux de mise aux normes de l'assainissement du village vacances avec la séparation des eaux pluviales et des eaux usées.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plate-forme des marchés publics le 11/10/2018 avec clôture des candidatures au 12/11/2018.

5 entreprises ont déposé leur candidature :

<b>Pli</b>	<b>Raison sociale</b>	<b>CP</b>	<b>Ville</b>
1	COLAS SUD-OUEST	24110	Saint-Astier
2	SAS LAURIERE ET FILS	24400	Saint-Front-de-Pradoux
3	SARL DUPUY ET FILS	24410	Saint-Privat-en-Périgord
4	ERCTP	24750	Boulazac
5	DUBREUILH	24400	Mussidan

La conformité et la complétude des candidatures ayant été vérifiées, les membres titulaires de la commission d'appel d'offres ont examiné les 5 offres. Les critères de notation sont les suivants :

- prix : 60 points
- expérience dans le domaine : 20 points
- moyens mis en œuvre : 20 points.

#### Présentation de la notation des offres

Raison sociale	PRIX (HT)		EXPERIENCE DANS LE DOMAINE		MOYENS MIS EN ŒUVRE		
	offre	note / 60	expérience / réseau assainissement collectif	note / 20	moyens mis en œuvre : descriptifs moyens humains matériels, fiches techniques	note / 20	note /100
<b>COLAS SUD-OUEST</b>	65 082,70	39	peu d'expérience dans ce secteur : camping du Grand Gadue (Atur), commune de Fossemagne	14	équipe de chantier OK - planning OK - fiches techniques ok	20	<b>73</b>
<b>SAS LAURIERE ET FILS</b>	99 907,00	25	oui, le détail des chantiers n'est pas mentionné.	19	équipe de chantier OK - planning OK - fiches techniques ok - plan ok - contrôle de l'installation	20	<b>64</b>
<b>SARL DUPUY ET FILS</b>	42 305,00	60	peu d'expérience dans le secteur de l'assainissement collectif	14	L'équipe de chantier est celle de l'entreprise- fiches techniques ok	20	<b>94</b>
<b>ERCTP</b>	104 988,00	24	oui, réseaux EU ST Barthélémy de Bussière (Nontron), EU rue sur Coulounieix Chamiers, rue+route sur Nontron	20	équipe de chantier ok - fiches techniques ok - sous-traitance de la réfection de voirie confiée à Dupuy	20	<b>64</b>
<b>DUBREUILH</b>	110 847,00	23	oui, chantiers non précisés	19	équipe de chantier ok - fiches techniques ok - reprise du plan fourni par St Vincent	20	<b>62</b>

#### CLASSEMENT DES OFFRES

Entreprise	note /100
<b>1 - SARL DUPUY ET FILS</b>	<b>94</b>
<b>2 - COLAS SUD-OUEST</b>	<b>73</b>
<b>3 - SAS LAURIERE ET FILS</b>	<b>64</b>
<b>3 - ERCTP</b>	<b>64</b>
<b>4 - DUBREUILH</b>	<b>62</b>

Après examen et notation des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise ayant obtenu la meilleure note.

Aussi il est proposé au conseil communautaire de retenir la SARL DUPUY ET FILS dont l'offre obtient la meilleure note pour un **prix TTC de 50 766 €** et d'autoriser le président à signer les documents relatifs au marché.

Jean-Claude BONNET présente le plan de réseau proposé par l'entreprise DUPUY et la coupe de tranchée, qui satisfont les exigences techniques posées sur ce chantier. Il précise que la commission des travaux assurera le suivi du chantier et assistera aux réunions de chantier.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,* le Conseil Communautaire décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise DUPUY.

Conformément à la délibération du 24 septembre 2018, les dépenses et recettes du village vacances sont inscrites sur le budget annexe de l'office de tourisme, avec un code analytique distinct.

Aussi, l'autofinancement des travaux d'assainissement du Village Vacances à partir du budget annexe « SPANC – assainissement » nécessite d'adopter la décision budgétaire modificative qui suit :

**Budget annexe SPANC – section de fonctionnement**

dépenses	Montant	recettes	Montant
Compte 672 - Reversement au budget principal	+ 30 000 €		
Compte 678 - Autres charges exceptionnelles	- 30 000 €		

**Budget principal – section de fonctionnement**

dépenses	Montant	recettes	Montant
Compte 657363 - SPA reversement aux budgets annexes	+ 30 000 €	Compte 7551 excédent des budgets annexes à caractère administratif	+ 30 000 €

**Budget annexe office de tourisme – section de fonctionnement**

dépenses	Montant	recettes	Montant
Compte 023 - Virement à la section d'investissement	+ 30 000 €	Compte 7477 - Budget communautaire et fonds structurels	+ 30 000 €

**Budget annexe office de tourisme – section d'investissement**

dépenses	Montant	recettes	Montant
Compte 2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	+ 52 000 €	Compte 021 - Virement de la section de fonctionnement	+ 30 000 €
		Compte 1323 - Départements	+ 17 000 €
		Compte 1381 - Etat et établissements nationaux	+ 5 000 €

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'approuver la décision budgétaire modificative.

- **budget principal**

Afin de régler les frais de personnel du restaurant municipal de La Roche-Chalais pour l'année 2017 dont le montant s'élève à 69 836,06 €, il convient d'adopter la décision budgétaire modificative qui suit :

**Budget principal – section de fonctionnement**

dépenses	Montant	recettes	Montant
Compte 6217 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	+ 70 000 €		
Compte 678 - Autres charges exceptionnelles	- 70 000 €		

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'approuver la décision budgétaire modificative.

- **budget annexe maisons d'accueil**

Le montant de la taxe foncière 2018 du logement de Festalemps dont le règlement revient à la CdC a doublé par rapport à l'année passée en raison de la fin du dégrèvement. Le remboursement de la taxe foncière à la commune de St Privat-en-Périgord nécessite de procéder à la décision budgétaire modificative qui suit :

**Budget principal – section de fonctionnement**

dépenses	Montant
657363 – SPA	+ 700 €
678 - Autres charges exceptionnelles	- 700 €

**Budget annexe Maisons d'accueil – section de fonctionnement**

dépenses	Montant	recettes	Montant
62878 – A d'autres organismes	+ 700 €	7477 - Budget communautaire et fonds structurels	+ 700 €

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'approuver la décision budgétaire modificative.

## **2. Demande de subvention pour le Village vacances au titre de la DETR 2019 et du contrat territorial du Département**

Au 1er octobre 2018, le Village Vacances a été transféré à la communauté de communes du Pays de St Aulaye dans le cadre de sa compétence obligatoire de développement touristique.

La communauté de communes souhaite procéder à une modernisation du village vacances, avec dans un premier temps la réalisation des travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales pour un coût estimé HT de 42 305 €.

L'ATD a été sollicitée pour évaluer les travaux d'amélioration à apporter sur la salle commune, les pavillons et l'environnement paysager.

Il est proposé de consacrer la première tranche de travaux à l'extension de la salle commune avec :

- la création d'une buanderie accessible aux PMR de 8 m<sup>2</sup>, 1 WC public PMR de 4 m<sup>2</sup> et un vestiaire/sanitaire pour le personnel de 5 m<sup>2</sup> pour un coût estimé HT de 33 000 €
- La rénovation thermique de la salle commune (isolation toiture, changement des menuiseries et vitrages, doublage du placo plâtre) pour un coût estimé HT de 87 000 €.

Le coût du projet s'élève à 162 403 €.

Le montant de la subvention à demander au titre de la DETR est de 73 081 € (40 % taux maximal + 5 % de bonification pour les collectivités situées en ZRR) avec un financement espéré du Département de la Dordogne sur le contrat territorial de 30 000 € (25 %), un financement obtenu de l'agence de l'eau de 5 000 € et du Département sur le contrat d'objectif de 17 000€ et un autofinancement de 37 322 €.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'approuver :

- le plan de financement du projet ;
- la demande d'une subvention au titre de la DETR 2019
- la demande d'une subvention au titre du Contrat territorial du Département
- l'autorisation du Président à signer tous les documents relatifs à ces dossiers de subventions.

## **3. Emergence Périgord : participation pour les années 2019 et 2020**

Le président rappelle que lors de la réunion du 30 août 2018, Cécile MENU, chargée de mission à EMERGENCE PERIGORD, a présenté le dispositif d'incubateur et de pré-incubateur de l'économie sociale et solidaire, soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine. Le conseil communautaire a pris l'engagement de soutenir financièrement le dispositif. Aussi, au regard de la taille de la CdC, EMERGENCE PERIGORD propose au conseil communautaire de participer au dispositif par une contribution annuelle de 2000 € avec un engagement sur une période de 2 ans (2019 et 2020).

Cette contribution ouvre la possibilité à la CdC d'un droit de tirage sur la fabrique à initiative (gratuité sur la prestation "Fabrique à initiative" de l'incubateur), l'accompagnement de créateurs d'entreprises retenus dans l'appel à projet "incubation" (l'accompagnement individuel s'effectuant sur le lieu du projet) avec une réunion d'information par an sur le territoire.

Concernant la Fabrique à initiative, la CdC pourrait avoir un accès privilégié pour une étude sur un projet de création d'une activité de l'ESS suite à un besoin identifié par la CdC (le coût d'une étude est de 10.000 €). Cet accès privilégié est proposé dans le cas d'une participation de 2 000 € (seules 2 études seront financées par an sur le département).

Le Grand Périgeux participe financièrement au dispositif. La CAB devrait également participer.

Emergence Périgord doit s'appuyer sur l'implication des élus. Pour communiquer, les élus souhaitent disposer d'un support explicatif avec une formulation plus compréhensible pour les habitants.

Pascal NEIGE est en faveur de cet appui, il souligne l'importance d'un appui aux projets de l'ESS, tels que le projet de médiation numérique présenté par Eric MONROUX.

Le président propose une participation de la CdC de 1000 € en 2019 et de réexaminer le montant de la participation pour la 2<sup>e</sup> année.

*Après en avoir délibéré*, le Conseil Communautaire décide, avec 21 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention :

- De fixer le montant de la participation de la CdC au dispositif à 1000 € en 2018
- que le montant de la participation de la CdC pour la 2<sup>e</sup> année soit réexaminé.

#### **4. Demande de l'association la Bergeronnette pour la prise en charge des frais de déplacement pour la participation des élèves des écoles communautaires à l'exposition « MATHESSIME » à Chenaud**

Suite au succès des journées de la science à Chenaud, CAP-SCIENCES de Bordeaux a proposé à l'association La Bergeronnette d'accueillir sur la commune, du 4 au 8 février 2019, une grande exposition « MATHESSIME » sur les chiffres et les mathématiques, qui s'adresse aux enfants à partir de 6 ans. 2 sites ont été retenus en Dordogne, Lalinde et Chenaud. L'association sollicite la CdC pour la prise en charge des frais de transport des élèves des écoles communautaires pour leur participation à cet événement.

Les frais de transport pour la fête de la science étaient de 490 € TTC pour 140 enfants.  
Le nombre de participants sera plus élevé (230 enfants). LACHAUD accepte une remise avec un prix de 580 €TTC.

Denis SEBART présente l'organisation de l'exposition, une soirée sera ouverte à tous les publics.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire se prononce en faveur de la prise en charge.

#### **5. Créances éteintes**

Monsieur le Comptable Public de la Trésorerie de Saint Aulaye a transmis un dossier qui doit faire l'objet d'une délibération pour créances éteintes. Ces créances portent sur des produits dont il n'a pas pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité du débiteur. Le jugement intervenu à l'issue de la procédure a pour effet d'éteindre juridiquement la créance concernée.

Sommes dues pour la cantine (compte 6542) : 169,60 €  
Motif : avis de la commission de surendettements du 12/06/2018

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2018, le Conseil Communautaire décide, *à l'unanimité*, d'admettre ce dossier en créances éteintes

### **V – Ressources humaines**

#### **1. Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (28/35ème) suite à la fin d'un contrat à durée déterminée**

Le contrat à durée déterminée de l'agent technique, recruté à raison de 20h par semaine, prend fin le 3 janvier 2018. Le contrat de l'agent a été renouvelé à 3 reprises depuis le 3 janvier 2016. Les missions de l'agent, qui portent sur les travaux et l'entretien des équipements communautaires, sont pérennes et justifient la création d'un emploi permanent.

Par ailleurs, la durée hebdomadaire de 20h est insuffisante pour assurer une maintenance satisfaisante des équipements de la CC, l'entretien des espaces et les travaux (écoles, restaurants scolaires, maison de santé, maisons d'accueil, Point Jeunes, Village Vacances).

Le coût supplémentaire d'un passage de 20 à 28h est estimé à : 7 500 €  
L'économie liée à la fin des TAP est de 20 700 €, ce qui permet de supporter le coût supplémentaire

Aussi, il est proposé de créer un emploi permanent d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée hebdomadaire de 28H.

Au regard des besoins sur les écoles et du transfert du village vacances, Jean-Michel EYMARD fait observer que le temps supplémentaire (8h/semaine) ne sera pas suffisant.

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'autoriser la création, au tableau des effectifs d'un emploi adjoint technique à temps non complet (28/35ème) à compter du 1er janvier 2019.

#### **2. Renouvellement des mises à disposition pour 2019**

Le retour à la semaine de 4 jours et la fin des TAP en septembre 2018 a nécessité la réaffectation d'animateurs des TAP sur les accueils extrascolaires du mercredi matin. Aussi, par délibération du 5 juillet 2018, le conseil communautaire a approuvé

- la mise à disposition d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au profit de la commune de Saint-Aulaye sur la période de septembre à décembre 2018 pour 91 h
- la mise à disposition d'une ATSEM principale de 2<sup>ème</sup> classe, employée à temps complet au profit de la commune de Saint-Aulaye sur la période de septembre à décembre 2018 pour 112 heures ;
- la mise à disposition d'un adjoint d'animation, employé à 29h au profit de la commune de Saint-Aulaye sur la période de septembre à décembre 2018 pour 182 heures.



*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire décide d'autoriser la prolongation de ces 3 mises à dispositions sur l'année 2019 :

- un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour 234 h
- une ATSEM principale de 2<sup>ème</sup> classe pour 288 heures ;
- la mise à disposition d'un adjoint d'animation, employé à 29h au profit de la commune de Saint-Aulaye sur la période de septembre à décembre 2018 pour 468 heures.

### **3. Renouvellement du contrat d'assurances statutaires pour l'année 2019**

Les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la Collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler pour l'année 2019 le contrat d'assurances *CNP Assurances* proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Dordogne.

Les conditions de cotisation sont les suivantes :

#### **Agents CNRACL**

- Taux de cotisation : 5,67 % de la base de l'assurance (assiette de cotisation), **taux identique à celui de 2018**
- Garanties couvertes : Décès, maladie ou accident de « vie privée », Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant, Accident ou Maladie imputable au service
- Délais de carence : 15 jours uniquement pour les congés maladie ordinaire
- Montant des indemnités journalières : 90 %

#### **Agents IRCANTEC**

- Taux de cotisation : 1,65 % de la base de base de l'assurance (assiette de cotisation), **taux identique à celui de 2018**
- Garanties couvertes : Maladie ou accident de « vie privée », Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant, Accident ou Maladie imputable au service ou maladie professionnelle
- Délais de carence : 15 jours uniquement pour les congés maladie ordinaire

*Après en avoir délibéré, et à l'unanimité*, le Conseil Communautaire approuve le renouvellement de ce contrat.

## **VI – Divers**

Madame Tine VAVI vient d'obtenir son agrément du conseil départemental pour l'accueil de 2 personnes âgées ou handicapées à la maison d'accueil de Parcoule.

Merci aux maires de bien vouloir informer de 2 places à partir de janvier 2019 à Parcoule et 1 place de disponible chez Mme HUGONI à Festalemps.

Robert DENOST, élu 3<sup>ème</sup> vice-président, en charge des affaires scolaires, périscolaires et de la jeunesse, informe avoir visité les écoles de St Aulaye. Il a programmé la visite des écoles de La Roche-Chalais et de St Privat pour un recensement des travaux d'entretien et des investissements à réaliser. Ce diagnostic sera ensuite soumis à la commission des travaux.

Rémi CHAUSSADE alerte les élus communautaires sur la situation critique de la maison de santé alors que le groupe de travail qui s'est constitué à ce sujet lors de la dernière réunion de conseil ne s'est pas réuni.

Denis SEBART souhaite intégrer le groupe de travail, ainsi composé de :

- Rémi CHAUSSADE
- Yannick LAGRENAUDIE
- Jacques MENUT
- Jean-Jacques GENDREAU
- Corinne DE ALMEIDA
- Denis SEBART

Jacques MENUT proposera une date de réunion.

La prochaine réunion de conseil communautaire se tiendra à St Vincent Jalmoutiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h54.